

PROCES VERBAL
Réunion du Conseil Municipal
19 octobre 2018 à 20 h 30
Convocation du 12 octobre 2018

Présents : M. BARAT Raynald, M. DENIAU Laurent, M. HENRION Christophe, M. MATHIEU Régis, M. SAUVAGE Patrick, Mme TONNETTE Pascale

Procuration(s) : M. DEMOUGIN Laurent donne pouvoir à Mme TONNETTE Pascale, Mme EMOND Catherine donne pouvoir à M. MATHIEU Régis

Excusé(s) : Mme DAUCHELLE Aurore, M. DEMOUGIN Laurent, Mme EMOND Catherine, M. HAUWY Mickael

Secrétaire de séance : Mme TONNETTE Pascale

Président de séance : M. MATHIEU Régis

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du conseil municipal précédent.

1 - CC2T : Mise à disposition assainissement

L'arrêté préfectoral en date du 28/12/2017 prononce le transfert de la compétence assainissement à la CC Terres Toulaises. Par conséquent, la commune Jaillon met à disposition de la communauté de communes les biens nécessaires à l'exercice de cette compétence à compter du 1^{er} janvier 2018.

Etat des biens mis à disposition

36 biens sont mis à disposition pour un montant total de 1 329 417,78 euros en valeur brute et un montant de 968 310,45 euros en valeur nette comptable.

Etat des subventions reçues

21 subventions sont mises à disposition pour un montant de 488 893,12 euros en montant de départ correspondant à une valeur nette comptable au 31/12/2017 de 104 617,70 euros.

Etat des emprunts

1 emprunt est transféré. Il a été souscrit en 2004 pour 15 ans. Le montant initial est de 35 000,00 euros. Le capital restant dû au 31/12/2017 est de 8 590,00 euros.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2 - CC2T : Transfert de l'armoire à fibre optique

La Communauté de Communes Terres Toulaises a intégré dans ses statuts la compétence numérique : « Etablissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques au titre de l'article L 1425-1 du Code général des collectivités territoriales. »

Pour l'exercice de cette compétence, la commune de Jaillon met à disposition de la CC Terres Toulaises, l'armoire à fibre optique d'une valeur de 42 298,80 euros.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 - CC2T : Transfert de l'actif vers la commune

Suite à la fusion de la Communauté de Communes du Toulais et de la Communauté de Communes de Hazelle en Haye et aux modifications statutaires afférentes, ces biens sont destinés à la Commune de JAILLON qui dispose des compétences d'enfouissement des Réseaux, de la Voirie d'intérêt Communautaire et de l'Eclairage public (depuis le 01 janvier 2018), ainsi que tous les biens qui auraient dû être restitués suite à la fusion de Hazelle et du Massif de Haye. Sont également restitués les tableaux blancs interactifs avec les ordinateurs, les projecteurs et les tables interactives, la cession

gratuite du matériel ayant été approuvée par délibération de l'ex Communauté de Communes de Hazelle en Haye en séance du 11 octobre 2016.

15 biens sont transférés à la commune pour un montant de 3 734 682,46 € en valeur nette comptable.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - Budget eau : durée d'amortissement

Les investissements réalisés dans le budget eau doivent être amortis. Une délibération du 03 décembre 1993 a fixé les durées d'amortissement pour les réseaux mais pas pour les bâtiments d'exploitation.

La durée d'amortissement est fixée à 15 ans pour le compte 21351 : Bâtiments d'exploitation

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 - Budget général Décision modificative n°1

M. le Maire explique que suite à une erreur lors de la saisie du budget de la commune et plus précisément sur le montant du déficit d'investissement, il y a lieu d'effectuer une décision modificative.

Investissement

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
001 (001) : Déficit d'investissement reporté	0,10		
21538 (21) : Autres réseaux	-0,10		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

VOTE : Adoptée à l'unanimité

6 - Attribution subvention à l'association des parents d'élèves

Pour financer en partie le séjour à Val Cenis organisé par l'école, l'association des parents d'élèves demande à la commune une participation pour diminuer le coût pour les familles. Cette demande s'accompagne d'actions menées par l'APE afin de récolter des fonds.

La commune donne 27 € par élève, soit un montant de 999 €. Cette subvention est octroyée à titre tout à fait exceptionnel.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

7 - Budget général : DM n°2

Afin d'attribuer une subvention à l'Association des Parents d'Elèves pour financer le voyage des élèves à Val Cenis, une décision modificative est nécessaire afin de prévoir les crédits.

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
022 (022) : Dépenses imprévues	-999,00		
6574 (65) : Subv.fonct.aux asso.&autres pe	999,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

VOTE : Adoptée à l'unanimité

8 - Convention ADS avec la commune de TOUL

Depuis le 1^{er} juillet 2017 la commune de Jaillon fait instruire ses permis de construire par le service mutualisé Terres de Lorraine Urbanisme.

La commune de Toul a proposé une nouvelle offre plus complète et moins onéreuse. L'ensemble des dossiers seront instruits par le service urbanisme de la Ville de Toul.

Une convention fixant les modalités pratiques sera signée, le conseil municipal autorise le maire à signer la convention et tous documents y afférents.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

9 - Souscription au contrat mutualisé garantie maintien de salaire

La commune renouvelle son contrat de garantie de maintien de salaire pour les agents en adhérant au contrat mutualisé proposé par le CDGFPT 54.

La couverture choisie est le risque « incapacité temporaire de travail » + « invalidité » + « capital perte de retraite » : (1,57%).

La participation mensuelle de la commune sera de 13,43 euros par agent.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

10 - Questions diverses

- Cimetière : l'achat du terrain est enfin concrétisé et il y a lieu de prévoir des aménagements dans les années à venir. Le conseil municipal souhaite prendre appui sur le CAUE puis sur un maître d'œuvre.
- Résultat enquête dépôt de pain et réunion publique vendredi 26 octobre à 20h, salle polyvalente.
- La commune va installer un défibrillateur, une formation sera proposée aux habitants
- Vœux du Maire : le vendredi 11 janvier 2018 à 18h00
- La commune organisera la Saint Nicolas le samedi 8 décembre 2018 à 14h30
- La cérémonie du 11 novembre aura lieu à 10h30 au monument aux morts en présence des élèves du primaire de Jaillon, les cloches sonneront pendant 11mn à partir de 11h et le pot de l'amitié conclura cette manifestation.

Fait à JAILLON
Le Maire,

The image shows a handwritten signature in black ink on the left and a circular official stamp in blue ink on the right. The stamp contains the text 'MAIRIE DE JAILLON' around the perimeter and a central emblem.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 23 heures 45.

Le secrétaire de séance